

CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



2024

BUDGETS PRIMITIFS
Rapport de
présentation

SOMMAIRE

ÉDITO DE MADAME LE MAIRE	3
I – LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE	4
1 – L'équilibre du budget primitif	5
2 – La balance du budget primitif	6
3 – La section de fonctionnement	7
<i>A – Les recettes de fonctionnement</i>	7
<i>B – Les dépenses de fonctionnement</i>	9
4 – La section d'investissement	12
<i>A – Les recettes d'investissement</i>	12
<i>B – Les dépenses d'investissement</i>	13
5 – Les budgets annexes	17
<i>A – Eau</i>	17
<i>B – Locations</i>	17
<i>C – Restauration Municipale</i>	18
II – LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE	19
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	22
<i>A – Commerce</i>	22
<i>B – Culture et animations</i>	23
<i>C – Sports et Jeunesse</i>	24
<i>D – Enseignement</i>	24
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	25
<i>A – Nature en ville et développement durable</i>	26
<i>B – Habitat</i>	26
<i>C – Proximité et cadre de vie</i>	27
<i>D – Sécurité</i>	28
3 – Favoriser l'épanouissement de familles et accompagner les plus fragiles	28
<i>A – Petite enfance et Seniors</i>	29
<i>B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale</i>	29
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	30
<i>A – Gestion foncière</i>	31
<i>B – Ressources humaines</i>	31
<i>C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration</i>	31



ÉDITO

Le rapport de présentation budgétaire est le prolongement de la stratégie financière fixée dans le rapport d'orientation présenté en novembre dernier.

Cette année le budget primitif, voté en décembre, a été élaboré en poursuivant les objectifs fixés par l'équipe municipale.

Le programme d'investissement sera soutenu afin de continuer à améliorer le cadre et la qualité de vie des Lunévillois.

Lunéville dispose de nombreux atouts. Elle est dotée d'équipements et d'infrastructures modernes. Au cœur du centre-ville l'offre commerciale est réelle. Nous allons encore améliorer l'attractivité de notre ville en investissant toujours plus durablement.

Le montant de l'investissement sera d'environ 8,5 millions d'euros. Notre objectif de début de mandat sera largement dépassé.

En 2023, le taux de la taxe foncière a été diminué de 2 %. Il sera maintenu en 2024.

La dette sera maîtrisée afin de ne pas obérer l'avenir.

Ce budget volontaire est possible grâce à une gestion attentive des dépenses de fonctionnement et aux économies réalisées grâce à la mise en œuvre du plan de mesures responsables engagé en 2023 pour contenir la pression inflationniste. L'adhésion des Lunévillois, des associations et des services municipaux a permis ce résultat.

Merci de votre contribution à faire grandir ensemble notre ville.

Catherine PAILLARD
Maire de Lunéville

I.

LE BUDGET PRIMITIF PAR NATURE



PREAMBULE

MODIFICATION DE NOMENCLATURE COMPTABLE ET DEMATERIALISATION DU BUDGET

En préambule de ce rapport de présentation du budget primitif 2024, il convient de préciser qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 l'ensemble des collectivités territoriales doit utiliser la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14. L'objectif du législateur est d'uniformiser la situation de l'ensemble des collectivités avec l'utilisation d'une seule et même nomenclature pour toutes les strates.

Ce changement de nomenclature implique pour ce budget primitif 2024 :

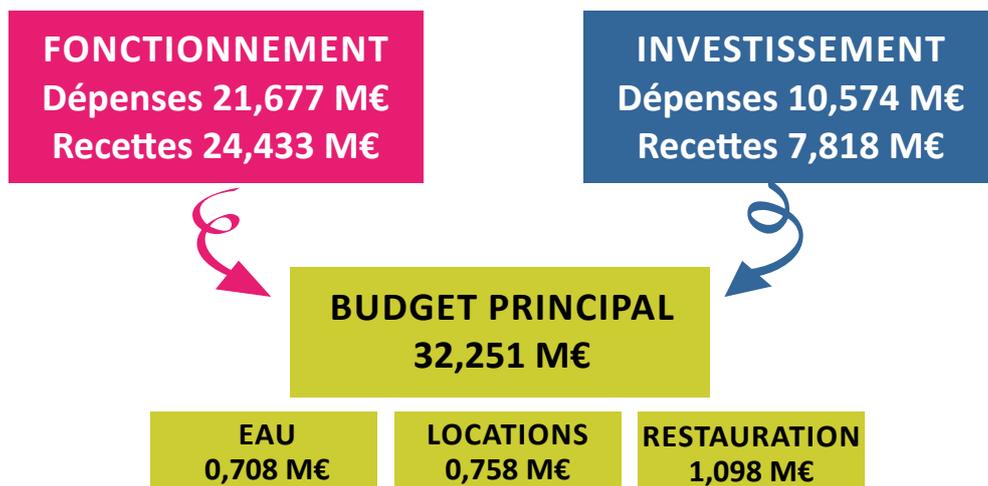
- La modification de certains articles et chapitres budgétaires
- Une refonte de la maquette budgétaire
- L'absence de comparaison avec N-1

Parallèlement, en 2024, l'envoi des budgets au contrôle de légalité doit se faire par voie dématérialisée. Cette dématérialisation nécessite l'incorporation de fichiers annexes, habituellement présentés dans le Tome II, au sein même du document budgétaire.



1 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2024 est équilibré à hauteur de 35 829 826,87 € : 24 433 143 € en fonctionnement et 11 396 683,87 € en investissement. Si l'on s'intéresse uniquement aux mouvements réels, le budget primitif 2024 peut être résumé de la façon suivante :



Le budget primitif 2024 est conforme au rapport d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 9 novembre dernier. La stratégie financière qui a prévalu à la construction de ce budget peut être synthétisée de la manière suivante :

- La stabilité des taux de fiscalité pour renforcer l'attractivité de Lunéville et ne pas gréver le pouvoir d'achat des habitants.
- Une progression du niveau d'épargne grâce au plan de mesures responsables déployé en 2023 pour asseoir l'équilibre financier de la Ville à moyen terme et investir de façon massive.
- Un accroissement du niveau d'investissement pour développer le territoire et préserver l'emploi local.
- Une dette maîtrisée, entièrement sécurisée, pour ne pas obérer l'avenir.



2 - LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le Budget Primitif 2024 prévoit un niveau d'épargne de 2,756M€ (contre 2,360M€ en 2023). Cette augmentation du niveau d'épargne permet de financer un programme d'investissement d'environ 8,5M€ contre 5M€ en 2023, sans augmenter les taux de fiscalité, tout en maîtrisant l'encours de dette.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses de personnel 11,052 M€	Impôts et taxes 14,297 M€
	Charges à caractère général 4,803 M€	
	Autres charges de gestion courante 5,275 M€	Dotations et participations 8,954 M€
	Frais financiers 0,537 M€	Autres produits de gestion courante 0,539 M€
	Autres dépenses 0,009 M€	Produits des services 0,399 M€
	Épargne brute 2,756 M€	Autres recettes 0,244 M€
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 8,411 M€	Épargne brute 2,756 M€
	Capitale de dette 2,047 M€	Emprunts 4,013 M€
	Autres dépenses 0,116 M€	Subventions 2,280 M€
		FCTVA + taxe amén. 0,720 M€
	Autres recettes 0,405 M€	
	Cessions 0,400 M€	



3 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 24 433 143 € contre 23 612 369 € de recettes réelles en 2023, soit une hausse de 3.48 %.

Chap.	Libellé	Montant 2023	Variation	Montant 2024
013	Atténuation de Charges	250 765 €	-7.62%	231 665 €
70	Produits des services du domaine	378 888 €	5.41%	399 390 €
73	Impôts et taxes	13 710 498 €	4.27%	2 278 021 €
731	Fiscalité Locale			12 018 500 €
74	Dotations subventions et participations	8 701 648 €	2.90%	8 954 422 €
75	Autres produits de gestion courante	502 870 €	7.21%	539 145 €
77	Produits exceptionnels	67 700 €	-82.27%	12 000 €
		23 612 369 €	3.48%	24 433 143 €

013 – Atténuation de Charges :

Sur ce chapitre, on note une diminution des remboursements de frais de personnel suite à la fin de contrat d'un adulte-relais remplacé sur son poste, au service politique de la Ville par un agent titulaire.

70 – Produits des Services du Domaine :

On note une augmentation des produits périscolaires de l'ordre de 4 500 € en raison de l'augmentation des effectifs dans les écoles. Par ailleurs, ce chapitre enregistre la compensation par la CCTLB au titre du balayage de la voirie. Enfin, les recettes annuelles émanant de l'Hôtel Abbatial sont portées de 6 300 € à 11 000 €.

73 – Impôts et taxes :

Le chapitre 73 – Impôts et Taxes de la M14 est scindé en deux chapitres en M57.

Le chapitre 73 regroupe la fiscalité provenant de l'intercommunalité à savoir l'attribution de compensation et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

Rappelons que le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2023, la CCTLB a perçu 1 117 180 €. Sur cette somme, 781 553 € ont été redistribués aux communes membres, dont 330 511 € pour Lunéville.

Le chapitre 731 regroupe, quant à lui, la fiscalité locale, c'est-à-dire propre à la commune.

Compte tenu des renseignements actuellement en notre possession, le produit 2023 des taxes locales devrait être de l'ordre 10,9 M€. Aussi, ce budget propose une augmentation de 3 % pour se situer à 11 234 000 €, alors que l'inflation est de l'ordre de 5 %.

Il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation constatée de novembre à novembre. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté d'environ 4,5 % en 2024.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, les taux des taxes foncières n'augmenteront pas en 2024.

Depuis la loi des Finances de 2021, la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est reversée aux communes avec l'application d'un coefficient minimum qui passait de 4 en 2021 à 8.5 en 2023. En 2024, ce coefficient maximal est atteint. C'est donc une augmentation de BP 23 à BP 24 de 100 000 €, atteignant un produit global de 350 000 €.

74 – Dotations-Subventions-Participations :

Pour 2024, la prévision a été construite à partir des montants notifiés en 2023 et l'application du coefficient de variation constaté entre 2022 et 2023.

	2023	2024
Dotation forfaitaire :	3 112 046 €	3 107 800 €
Dotation de Solidarité Urbaine :	3 884 740 €	4 029 000 €
Dotation Nationale de Péréquation :	562 558 €	559 800 €
Dotation de Solidarité Rurale :	566 599 €	645 600 €
Total D.G.F.	8 125 943 €	8 342 200 €

Après la réforme de la taxe d'habitation, il ne subsiste que l'attribution de compensation des taxes foncières. En 2024, dans l'attente du montant notifié, cette dernière est budgétisée au niveau de réalisation 2023 soit 124 995 €.

75 – Autres Produits de Gestion Courante et 77 – Produits Exceptionnels :

Les produits exceptionnels comptabilisés en M14 sur le chapitre 77 se trouvent désormais en M57 sur le chapitre 75.

B – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 433 143 € contre 23 612 369 € en 2023. Les écritures réelles sont en hausse de 2 % soit 21 676 827,44 € contre 21 252 413.63 € en 2023.

Dépenses de fonctionnement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Montant 2023	Variation	Montant 2024
011	Charges à caractère général	5 332 661 €	-9.91%	4 803 955 €
012	Charges de personnel	10 506 845 €	5.19%	11 052 132 €
65	Autres charges de gestion courante	4 896 172 €	7.73%	5 274 697 €
66	Charges financières	477 516 €	12.42%	536 843 €
67	Charges exceptionnelles	37 220 €	-80.66%	7 200 €
68	Dot. Aux Prov. Pour Dépréciation	2 000 €	0%	2 000 €
	Sous-Total Ecritures Réelles	21 252 414 €	2.00%	21 676 827 €
023	Prélèvement pour dépenses d'inv.	546 582 €	109.35%	1 144 271 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 813 374 €	-11.10%	1 612 044 €
	Sous-Total Ecritures d'Ordre	2 359 955 €	16.80%	2 756 316 €
		23 612 369 €	3.48%	24 433 143 €

011 – Charges à caractère général :

Les dépenses du Chapitre 011 – « Charges à Caractère général » s'élèvent à 4 803 955 € contre 5 332 661 € en 2023.

Les principaux postes concernés par cette variation sont :

- La prévision budgétaire du poste 60611 « Eau », reste stable malgré la tarification des branchements d'assainissement décidée par la CCTLB, à raison de 40 € HT par compteur, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Le poste 60613 « Gaz », passe de 279 000 € à 349 000 €. Cette augmentation s'explique par la fin, au 31 août 2024, du contrat à prix fixe signé en 2020 qui a permis à la Ville d'être largement épargné par la flambée du prix du gaz. On notera également que c'est sur cet article qu'est prévue la consommation d'énergie du réseau de chaleur opérationnel au 1^{er} septembre prochain pour 30 000 €. Ainsi, le raccordement au réseau de chaleur permet donc à la Ville d'économiser sur sa facture de fluides.
- Le poste 60613 « Gaz », passe de 279 000 € à 349 000 €. Cette augmentation s'explique par la fin du contrat au 31 août 2024 à prix fixe signé en 2020 qui a permis à la Ville d'être largement épargné par la flambée du prix du gaz. On notera également que c'est sur cet article qu'est prévue la consommation d'énergie du réseau de chaleur opérationnel au 1^{er} septembre prochain pour 30 000 € ;
- Le poste 6067 « Fournitures scolaires » : cette enveloppe qui a augmenté de 32€ à 35€ par élève en début de mandat passe cette année à **37 € par élève** soit une augmentation de 15 %.
- Le poste 611 « Contrat de prestations de service » est prévu en baisse de BP à BP de 200 000 €. Cette baisse est notamment due à une économie sur le contrat nous liant avec CITELUM, relatif à la consommation d'électricité sur l'éclairage public.
- Le poste 6156 « Maintenance » est en augmentation, d'une part. La hausse naturelle des contrats liés à l'inflation est ainsi prise en compte. D'autre part, une enveloppe de 50 000 € est prévue pour la maintenance du réseau de chaleur.
- La redevance d'eaux pluviales versée à la CCTLB est estimée à 583 000 € contre 568 000 € en 2023, soit une hausse de 7 %.

012 - Charges de Personnel

Les charges de personnel de la Ville de Lunéville passent de 10,501 M€ à 11,052 M€ soit une hausse de 551 000 €.

D'une part, les mesures gouvernementales décidées à compter du 1^{er} juillet dernier sur la valeur du point d'indice (+1,5 %) sont à prendre en compte sur une année pleine.

D'autre part, l'augmentation de 5 points d'indice par agent à compter du 1^{er} janvier prochain est estimée à 120 000 € pour le seul budget principal.

Cumulées à la hausse du point de 3,5 % au 1^{er} janvier 2023, on peut estimer une progression de la masse salariale de 1M€ entre le réalisé 2022 et le prévu 2024, à effectif constant, Ville, y compris budgets annexes et CCAS.

65 - Autres Charges de Gestion Courante :

- Augmentation de 104 000 € du contingent versé au S.D.I.S. (1,4 M€ contre 1,296 M€) ;
- Augmentation de 100 000 € de la subvention versée au CCAS. Le niveau de subvention sera revu au budget supplémentaire pour prendre en compte la diminution des recettes de la résidence Ménil pendant les travaux ;
- Augmentation de 107 000 € de la subvention de fonctionnement versée aux écoles privées avec la fin des charges de personnel et de fluides portés jusqu'à présent par la Ville ;
- Augmentation de 39 000 € de la subvention d'équilibre au budget annexe restauration pour faire face à la hausse des denrées alimentaires qui n'a pas été compensée par une augmentation de tarifs.

66 - Charges Financières :

Une hausse de 58 000 € est budgétisée. Celle-ci correspond à la hausse des taux variables (Euribor et Livret A) pour les 7 contrats, sur 26, restant à taux indexés.

Malgré une situation économique tendue, notre épargne brute progresse de BP 2023 à BP 2024 de près de 400 000 € (2 756 316 € contre 2 359 955 € en 2023).

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 424 414 € compensées par une hausse des recettes de fonctionnement de 820 774 € soit une différence positive de 396 360 €.



4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 396 683,87 €, dont 7 818 183,31 € de recettes réelles.

Recettes d'investissement (Détail par chapitre)

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant
024	Produits des Cessions	3.51%	400 000 €
10	Dotations et fonds divers	6.32%	720 000 €
13	Subventions d'investissement Dont Amendes de Police : 100 000 €	20.01%	2 280 206 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35.21%	4 012 731 €
165	Dépôts & Cautionnements	0.06%	6 500 €
16876	EPFGE - Rue de Metz	3.29%	374 500 €
27	Autres immobilisations financières	0.08%	9 247 €
458201	Péril rue de Château	0.13%	15 000 €
	Sous-Total Recettes Réelles	68.60%	7 818 183 €
021	Prélèvement de la section de fonctionnement (ordre)	10.04%	1 144 271 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissements)	14.14%	1 612 044 €
041	Avances sur Commandes	7.21%	822 185 €
	Sous-Total Recettes d'Ordre	31.40%	3 578 501 €
			7 574 502 €

024 - Produits des Cessions

Ils représenteront une recette de 400 000 € au titre de l'exercice 2024 et correspondent à la mise en vente de l'appartement parisien légué à la Ville de Lunéville.

13 - Dotations et fonds divers

CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

F.C.T.V.A.	670 000 €
Taxe d'Aménagement	50 000 €

TOTAL 720 000 €

13 - Les subventions d'investissement

Il s'agit ici des subventions perçues et déjà notifiées par la Ville au titre des opérations d'investissement dont le détail est listé ci-dessous :

CHAPITRE 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
DRAC Eglise St-Jacques	256 016 €
Région Eglise St-Jacques	174 000 €
Région Friche Fischer	966 000 €
Région Tir à l'arc	36 090 €
SUBV. C.D. 54 - E.C. - 2023	18 100 €
Ademe Friche Fischer	730 000€
Amendes de police	100 000 €
	2 280 206 €

16 - Emprunts et dettes assimilés

Afin de pouvoir mener nos projets 2024, un emprunt d'équilibre de 4 012 731 € est inscrit au budget. Cette somme sera réduite lors de l'adoption du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs.

Par ailleurs, 374 500 € sont inscrits au compte 16876 dans le cadre de l'acquisition en annuités, à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est du foncier permettant l'aménagement d'un îlot de fraîcheur rue de Metz.

27 - Autres immobilisations financières

La somme de 9 247 €, inscrite au compte 274, correspond au remboursement par la CCTLB de l'avance relative aux travaux d'assainissement des rues de la République et Banaudon (2011-2025).

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 574 499 € contre 7 074 501 € en 2023.

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pourcentage	Montant 2024
164 + 16818	Remboursement d'Emprunts	19.36%	2 047 499 €
16876	Rue de Metz	0.89%	94 500 €
165	Cautions	0.06%	6 500 €
20	Immobilisations incorporelles Hors Op.	0.09%	10 000 €
204	Subvention d'Equipement CD54	4.76%	503 000 €
21	Immobilisations corporelles	17.67%	1 868 000 €
23	Immobilisations en cours Hors Op.	17.31%	1 830 000 €
458 201	Péril rue de Château	0.14%	15 000 €
Op. 2202	Musée de la Faïence	3.78%	400 000 €
Op. 2203	Eglise ST Jacques	10.40%	1 100 000 €
Op. 2301	Friche Fischer	18.91%	2 000 000 €
Op. 2401	Rue de Villier	6.62%	700 000 €
	TOTAL		10 574 499 €

Les comptes 16 mobilisent 2 148 499 €.

CHAPITRE 16 - EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	
1641 - Emprunts Bancaires	2 039 829 €
165 - Cautions	6 500 €
16818 - Emprunts C.A.F	7 670 €
16876 – EPFGE (Rue de Metz)	94 500 €
TOTAL	2 148 499 €

Le compte 20 mobilise 10 000 €

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
2051 - Acq. de Logiciels Informatique	10 000 €
TOTAL GENERAL	10 000 €

Le compte 204 mobilise 503 000 €

CHAPITRE 204 – SUBVENTIONS D’EQUIPEMENT VERSEES	
204132 - Subv. terrasses	3 000 €
20422 - Subv. équipement CCAS (Ménil)	500 000 €
TOTAL GENERAL	503 000 €

Les comptes 21 mobilisent 1 868 000 € selon le détail suivant :

Art.	Libellé	Montant 2022
2111	Acquisition de Terrain	1 000 €
2117	Travaux dans les Forêts	13 600 €
21311	Travaux CTM	10 000 €
21312	Travaux divers Ecoles maternelles	20 000 €
	Travaux Ecole René Haby	91 500 €
	Travaux Capitaine Nicolas	46 000 €
	Travaux Ecole du Quai	30 000 €
	Travaux divers Ecoles primaires	20 000 €
	Sécurisation des Ecoles	7 000 €
21314	Travaux Stade Fenal	62 000 €
	Travaux Divers Sites Sportifs	15 000 €
	Travaux Théâtre	80 000 €
21318	Travaux Maison des Associations	5 000 €
	Travaux Foyers CCAS	10 000 €
	Travaux Crèche	20 000 €
	Acquisition rue de Metz	374 500 €
	Transition énergétique bâtiments	100 000 €
	Accessibilité, Mise aux normes	50 000 €
	Travaux Divers	22 000 €
21321	Travaux logements privés de la ville	20 000 €
	Travaux commissariat de police	20 000 €

21351	Travaux divers Espaces Verts	20 000 €
2151	Travaux Divers Voirie	110 000 €
2152	Signalisation VRD	60 000 €
	Travaux Eclairage Public	50 000 €
21534	Extension Réseau ERDF	3 000 €
21538	Travaux sur réseau informatique	6 000 €
	Fourniture et pose de vidéoprotection	10 000 €
	Réseau de Chaleur	3 000 €
	Travaux réseau Eaux Pluviales	20 000 €
21568	Remplacement de Poteaux d'Incendie	30 000 €
	Achat de Matériel de Sécurité	7 500 €
215731	Matériel roulant de voirie	150 000 €
21578	Matériel & Outillage de Voirie	10 000 €
2158	Gros outillage	5 000 €
	Acquisition matériel de garage	2 500 €
	Peinture candélabre-mobilier urbain	40 000 €
	Gaz poste P3	169 000 €
2182	Acquisition Vélobus	24 000 €
21831	Matériel informatique des écoles	20 000 €
21838	Matériel informatique	30 000 €
	Matériel de télécommunication	2 500 €
21841	Mobilier scolaire	2 000 €
21848	Mobilier des services	7 000 €
2188	Matériel divers fêtes	18 000 €
	Acquisition matériel de sport	14 000 €
	Acquisition matériel Police municipale	1 400 €
	Matériel Ecoles	3 000 €
	Acquisition matériel communication	4 000 €
	Acquisition matériel vidéoprotection	15 000 €
	Acquisition de matériel Hygiène et sécurité	5 000 €
	Autre matériel cimetièrre	3 500 €
	Matériel politique de la ville	1 000 €
	Acquisition matériel défibrillateurs	4 000 €

TOTAL GENERAL COMPTES 21

1 868 000 €

Les comptes 23 mobilisent 6 030 000 € selon le détail ci-dessous :

NATURE 2312 - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	
Berges de la Vezouze	30 000 €
Aménagement rue de Metz	144 000 €
TOTAL GENERAL	76 000 €

NATURE 2313 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	
Travaux divers Hôtel de Ville	50 000 €
Rénovation Thermique des Bâtiments	150 000 €
TOTAL GENERAL	200 000 €

NATURE 2315 - INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	
Aménagement aires des jeux	40 000 €
Marché éclairage public-poste G6	400 000 €
Chaussées-Goudronnage-Trottoirs	300 000 €
Réfection ponts-ouvrages-gardes de corps	50 000 €
Travaux de génie civil EP et fibre	10 000 €
Requalification des cités	120 000 €
Végétalisation des cours d'écoles	350 000 €
G5 - Illuminations Festives	36 000 €
Parking Fredon - René Haby	150 000 €
TOTAL GENERAL	1 456 000 €

Opérations d'Equipement	
22.02 Musée de la Faïencerie	400 000 €
22.03 Eglise Saint Jacques	1 100 000 €
23.01 Friche Fischer	2 000 000 €
24.01 Rue de Viller	700 000 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 200 000 €



5 - LES BUDGETS ANNEXES

A – Eau

Ce budget reste constant aux années antérieures avec le maintien de la surtaxe d'eau à hauteur de 0.45 € HT/M3.

270 000 € HT de travaux divers sur réseau et 16 700 € HT de travaux sur les branchements en plomb et 40 000 € HT de travaux sur la station d'eau sont prévus sur 2023.

L'emprunt d'équilibre est de **261 838 €**.

B – Locations

En terme de fonctionnement, peu de changements par rapport à l'an passé. Ce budget s'autoéquilibre, sans participation du budget principal. Il est prévu pour 2024 pour 300 000 € de travaux dans le local commercial du cinéma.

L'emprunt d'équilibre est de **225 170 €**.

C – Restauration Municipale

De BP 2023 à BP 2024, on note une augmentation de différents postes :

- 7 500 € d'électricité pour s'établir à 48 000 € ;
- 5 400 € de gaz pour s'établir à 15 300 € ;
- L'entretien des matériels, y compris ceux des satellites périscolaires progresse de 11 400 € ;
- Les différentes maintenances progressent de 8 300 € ;
- Les denrées alimentaires augmentent de 45 000 € pour s'établir à 400 000 €.

25 000 € sont prévus pour les travaux et 85 000 € pour l'acquisition de matériels.

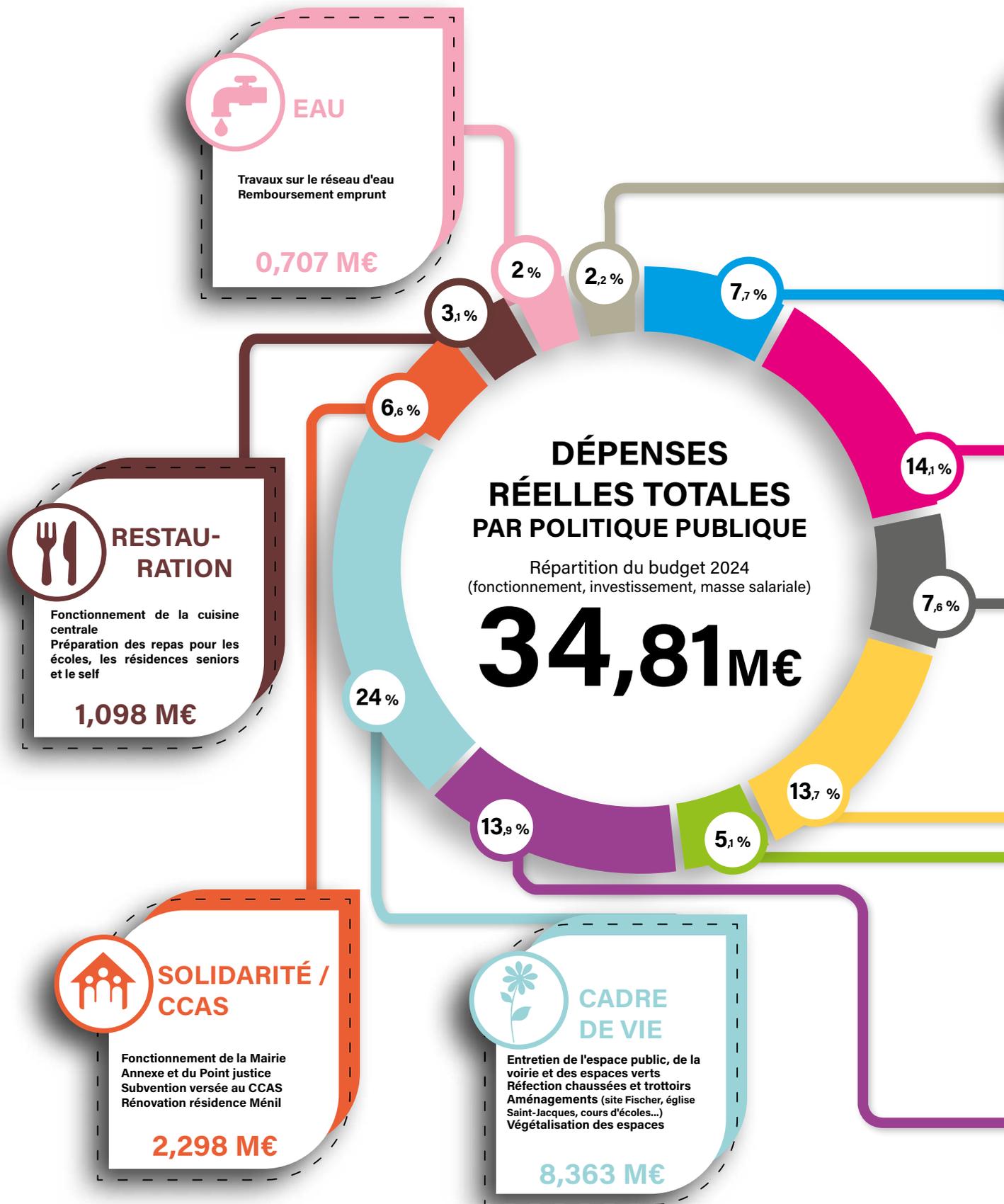
La participation du budget principal de 536 636 € en 2023 sera de **575 922 €** en 2024.

II.

LE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE



BUDGET 2024





LOCATIONS

Fonctionnement et entretien
des salles municipales et locaux
assujettis à TVA

0,75 M€



OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Remboursement des emprunts

2,671 M€



ADMINI- STRATION

Fonctionnement administratif de la
collectivité
Services de la mairie
Fournitures et équipements

4,902 M€



BÂTIMENTS PUBLICS

Entretien, aménagement ou
construction de bâtiments
Rénovation énergétique
Accessibilité ou mise aux normes
Fluides

6,640 M€



AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Fonctionnement des écoles
Rénovations et constructions pour
les écoles
Dispositifs jeunesse

4,763 M€



SPORT CULTURE ANIMATION

Subventions au Théâtre
Entretien et rénovation des
équipements sportifs et culturels
Organisation de manifestations
festives, sportives et culturelles
Subventions aux associations
Futur musée de la Faïence

4,835 M€



PRÉVENTION SÉCURITÉ

Protection des équipements et des
personnes par la Police Municipale
Vidéoprotection
Subvention au SDIS 54

1,776 M€



1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

Dans un environnement architectural et patrimonial remarquable qu'il convient de valoriser et de promouvoir, notre Municipalité entend favoriser toutes les actions et les initiatives en direction du commerce, de la culture, de l'animation, du sport, de la jeunesse et de l'enseignement.

A Lunéville, avec un cinéma, un théâtre, des espaces muséaux et des animations toute l'année, l'offre culturelle et de loisirs est de qualité. La ville va favoriser encore les initiatives en direction de l'animation et de la culture. Le monde associatif, acteur de cohésion sociale majeur, est précieux. La ville entend le soutenir.

Le soutien aux sports se matérialise par l'entretien et l'aménagement des structures et complexes sportifs.

La ville veille aussi à accueillir les tous-petits et les enfants scolarisés dans les meilleures conditions.

A – Commerce

La Ville continue de soutenir les commerces locaux et le pouvoir d'achat de ses agents en pérennisant via le CGOS le dispositif des chèques-cadeaux à destination du personnel municipal avec une enveloppe de **31 K€**.

L'Office du Commerce continuera à être soutenu par la Ville par le biais d'une subvention de **10 K€**.

Le contrat nous liant à la Chambre de Commerce et d'Industrie permettant à la Ville de co-financer le poste de manager du commerce a été reconduit jusqu'au 30 septembre 2024.

L'appel à projets relatif à la cellule commerciale du cinéma devrait porter ses fruits courant 2024. **300 K€** sont prévus sur le budget « Locations » afin de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil d'un commerce permettant de donner vie au cinéma.

B – Culture et animations

L'animation de la Ville et l'accès à la culture sont considérés par l'équipe municipale comme un des leviers d'attractivité du territoire. A ce titre, la municipalité poursuit une politique dynamique et diversifiée en s'appuyant sur notre patrimoine et sur le tissu associatif local.

Ce dernier bénéficiera d'une enveloppe de subvention totale de **851 K€** dont **130 K€** pour soutenir l'école de musique de Lunéville dont la convention vient d'être renouvelée pour la période 2024 à 2026.

Le festival « scènes en selle » sera reconduit avec un coût pour la Ville de **33,5 K€** complété d'un appui technique des services. Le Théâtre de Lunéville abondera pour sa part le budget de **50 K€** et de nombreux partenariats financiers seront sollicités.

Les dimanches près du kiosque, faisant désormais partie du patrimoine lunévillois, sont dotés d'une enveloppe de **26 K€**. Les animations en terrasse et le concert d'été seront également reconduits. Globalement, le service « fêtes et manifestations » dispose d'une enveloppe de **51 K€** afin d'animer la Ville de divers concerts et animations.

Pour compléter ce dispositif, le service des affaires culturelles se verra, cette année, doté d'une nouvelle enveloppe de **10 K€** pour organiser de nouvelles manifestations culturelles dans l'espace public.

L'Hôtel Abbatial dispose d'une enveloppe de **33 K€** afin de commémorer la mort de Richard Mique, guillotiné à Paris le 9 juillet 1794, architecte, « Seigneur d'Heillecourt », dont le père, également architecte, était lunévillois. L'inauguration de cette exposition aura lieu courant février.

La Ville soutiendra le Théâtre de Lunéville, sur l'exercice 2024, à hauteur de **747 K€**. La légère diminution de la subvention est rendue possible par l'augmentation des recettes propres qui témoigne de l'engouement de la population pour la nouvelle programmation. Par ailleurs, la Ville accompagne le Théâtre par un investissement dans ce bâtiment emblématique de notre Ville à hauteur de **80 K€**.

Implantée au cœur du quartier des Faïenceries, l'ancienne église Saint-Maur, chère aux habitants du quartier de Viller, est désormais désacralisée. Elle fera l'objet d'un concours qui sera lancé en 2024 pour créer le Musée de la Faïence. Une enveloppe de **500 K€** est mobilisée pour les premiers travaux de confortement de l'édifice.

Enfin, les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Jacques ont débuté en 2023 avec une enveloppe de **650 K€**, la fin de la première tranche et le début de la deuxième mobiliseront **1 100 K€** en 2024. A noter que ces travaux seront financés par la DRAC à hauteur de **256 K€** et par la Région à hauteur de **174 K€** pour l'exercice 2024.

C – Sports et Jeunesse

La Ville continuera à soutenir les associations sportives lunévilloises par le versement de subventions de fonctionnement, l'accompagnement des « sports-vacances » et les contrats d'objectifs, pour un montant global de **176 K€**.

Chantiers « argent de poche », bourse au permis de conduire, tickets-jeunes, bal de fin d'année des terminales, manifestation « e-sport », Lun'Evil et le jardin des Jeux seront reconduits pour un budget global de l'ordre de **253 K€**.

97 000 € seront consacrés aux travaux des sites sportifs.

D – Enseignement

Comme chaque année, sont inscrits **15 K€** de crédits qui sont fléchés pour poursuivre l'action municipale en faveur de l'équipement numérique des écoles.

Parallèlement, près de **215 K€** seront affectés aux travaux dans les bâtiments scolaires, dont **92 K€** pour l'école René Haby et **46 K€** à l'école Capitaine Nicolas.

Après une première expérimentation concluante, la Ville propose de s'équiper, en 2024, de Vélobus et de Woodybus (**24K€**) pour continuer à promouvoir ce nouveau moyen de transport dans le cadre scolaire et périscolaire.

La Ville souhaite, cette année encore, améliorer la qualité de ses services périscolaires en direction des jeunes lunévillois en proposant des activités variées, mobilisant en priorité les associations lunévilloises. Elle souhaite également poursuivre son soutien à l'ensemble des projets pédagogiques des écoles. Pour cela, l'enveloppe dédiée, qui a connu une progression de près de 20 % en 2022 en passant à **23 K€**, sera maintenue à ce niveau sur la durée du mandat.

Le repas proposé aux enfants dans les cantines municipales est parfois le seul repas équilibré de la journée, c'est pourquoi les tarifs municipaux ont été maintenus en 2024 après avoir été diminués de **14 %**, en moyenne, à la rentrée scolaire 2020. Néanmoins, l'inflation touche également le budget restauration ainsi la subvention au budget annexe se monte désormais à **576 K€** soit une augmentation de **39 K€** par rapport à 2023.



2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

Lunéville est une ville agréable à vivre qui engage des chantiers responsables et qui aménage durablement.

La création d'un réseau de chaleur, la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, la dépollution du site Fischer, la création d'îlots de fraîcheur, la rénovation thermique des bâtiments publics et la poursuite du plan de « mesures responsables » répondent à ces attentes.

Offrir un habitat de qualité et accompagner les plus fragiles dans une ville accessible et tranquille participe aussi à l'amélioration du cadre de vie.

A – Nature en ville et développement durable

Suite aux résultats probants du plan de mesures responsables, la Ville poursuivra ses efforts visant à réduire sa consommation de fluides en investissant près d'**1,5 M€** :

- **450 K€** dans le renouvellement d'éclairage public, soit près du double de la période avant crise énergétique sur la base d'un nouveau contrat pour les 8 prochaines années avec un objectif : un éclairage public 100 % LED dans la première moitié du contrat.

- Une enveloppe de **300 K€** pour effectuer, parfois en régie, des travaux d'économies d'énergie sur notre patrimoine (pose de panneaux photovoltaïques, fenêtres...).

- **169 K€** dans le cadre du marché d'exploitation qui nous lie à Dalkia.

- Une subvention de **500 K€** pour accompagner le CCAS dans la rénovation thermique de la résidence de Ménénil. Sur la totalité de l'opération, la Ville apportera 1,5 M€ sur les 5,2 M€ de travaux.

Parallèlement, l'année 2024 sera marquée par la mise en service du réseau de chauffage urbain alimenté par une chaufferie 100 % Biomasse. Pour rappel, cet investissement porté par le délégataire représente plus de **22 M€**. Les travaux qui seront effectués majoritairement par des entreprises locales permettront de soutenir notre tissu économique avec des emplois à la clé.

La végétalisation de la Ville et la désimperméabilisation des sols seront au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain. Ainsi, une enveloppe de 150K€ est destinée à la reconfiguration et à la végétalisation du parking de l'école René Haby dans le cadre du travail partenarial avec la Fredon. Les projets de reconfiguration de la rue de Viller et du 1-3 rue de Metz évoqués dans la suite du document devront également faire la part belle à la place de la nature en Ville.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, **350 K€** seront consacrés à la végétalisation des écoles Hubert-Monnais et du Quai.

Enfin, **30 K€** sont prévus pour mener une étude visant à créer un chemin le long des berges de la Meurthe afin de proposer un lieu de balade en pleine nature, tout en favorisant la biodiversité à cet endroit.

B – Habitat

L'EPFGE a retenu un maître d'œuvre pour la déconstruction des immeubles 1-3 rue de Metz qui aura lieu dans le courant de l'année 2024. Les services de l'UDAP ont donné leur accord pour aménager en lieu et place de ces bâtiments un îlot de fraîcheur à l'horizon 2025. Dans ce cadre, la Ville doit,

dès 2024, acquérir l'emprise foncière auprès de l'EPFGE et prendre en charge 20 % des travaux de démolition pour un montant de **144 K€**.

Le dossier de reconversion de la friche Fischer connaît d'importantes avancées. L'objectif pour la Ville est de procéder à la dépollution du site. Ensuite il faudra rétrocéder à l'armée la zone nord du site, d'une surface d'environ 5,5 hectares, pour étendre le quartier Treuille de Beaulieu avec la construction d'ateliers. Une partie sera aussi réservée à de l'hébergement pour les militaires du rang, principalement. Le sud sera dédié à l'urbanisation.

Pour mener à bien l'extension du quartier Treuille de Beaulieu sur le site Fischer, la Ville a engagé des investigations visant à dépolluer le site afin de garantir un état compatible avec l'usage qui en sera fait. Le montant des travaux de dépollution est estimé à **2 M€**. Ces travaux seront financés par la région à hauteur de **0,986 M€** et par l'ADEME à hauteur de **0,729 M€** dans le cadre du « fonds vert ».

La lutte contre le mal-logement se poursuivra dans le cadre de l'activité du service communal d'hygiène et de santé en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne. Pour cela, la Ville bénéficie d'une Dotation Générale de Décentralisation qui se monte à **63 K€**.

C – Proximité et cadre de vie

L'équipe municipale s'est engagée à réhabiliter 3 kilomètres de voirie par an sur le mandat puisque la Ville dispose de plus de 60 km de voirie dont la durée de vie est estimée à 20 ans. En procédant de la sorte, la Municipalité s'assure d'un entretien optimal de son réseau.

En 2024, une enveloppe de **120 K€** est prévue pour poursuivre la reprise des voiries des Cités Béatrice. **410 K€** permettront de reprendre l'allée des Canaris, la rue André Nicolas, la rue du Chauffour et les rues Jadot, Joly et Cobus.

La rue de Viller fait l'objet d'une concertation auprès des riverains afin de recueillir leurs propositions et lancer dès 2024 un marché de travaux d'aménagement de cette entrée de ville. Les travaux sont envisagés sur deux exercices avec une première tranche de **700 K€** en 2024.

Le plan Propreté engagé depuis 2022 fera l'objet en 2024 d'un nouvel investissement en matériel avec une balayeuse équipée pour mécaniser le désherbage autant que faire se peut et ce pour améliorer les cadences de passage dans chaque rue de la ville. Le montant de cette acquisition est estimé à **150 K€**.

D – Sécurité

L'effort financier de la Ville pour assurer la sécurité de la Ville passe d'abord par l'équipe de la Police Municipale qui dispose d'un budget annuel de 300K€, masse salariale comprise. Leur action sera, en 2024, concentrée plus particulièrement sur la sécurité routière, les sorties d'écoles et la lutte contre les dépôts sauvages.

La coopération avec la police Nationale se poursuivra, à travers la mise en œuvre de la convention avec la Police Municipale et l'organisation d'un CLSPD.

Concernant le système de vidéoprotection, une enveloppe de **25 K€** sera dédiée à la maintenance du dispositif actuel. **10 K€** seront dédiés aux travaux dans le Commissariat de Police.

Enfin, la Ville participe à hauteur de **1,4 M€** au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.



3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

La ville et le CCAS prennent en charge et accompagnent les plus fragiles au quotidien. Ils portent les actions sociales et éducatives en direction des familles et des enfants.

La mairie annexe via « France Services » et les associations de quartiers sont deux vecteurs d'accompagnement majeurs dans les quartiers prioritaires. La politique de la ville et les actions qu'elle porte participe aussi à cet accompagnement.

A – Petite enfance et Seniors

Les orientations de ces politiques publiques portées par le CCAS de la Ville de Lunéville seront développées dans le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif de l'établissement.

On notera que pour le financement du CCAS, qui constitue le bras armé de la politique sociale de la municipalité, la Ville attribuera une subvention de fonctionnement en augmentation de **100 K€** par rapport à 2023, à hauteur de **1,425 M€**.

A noter que cette année, le CCAS, avec le passage en M57, est tenu de voter son budget avant de pouvoir reprendre son résultat. Le soutien de la Ville pourrait être revu à la hausse en fonction du compte administratif 2023 du CCAS. En effet, les travaux de la résidence Ménil entraînent une diminution importante des produits de locations le temps de la fermeture de l'établissement.

Pour rappel ce projet d'environ **5,6 M€**, financé notamment par la CARSAT et la Ville de Lunéville à hauteur de **500 K€** en 2024, vise à reprendre entièrement l'enveloppe thermique du bâtiment et proposer une nouvelle offre avec des appartements plus spacieux et des prestations de qualité.

B – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

La Ville de Lunéville poursuivra son soutien au Dispositif de Réussite Éducative qui continuera ses actions éducatives et sociales transversales à destination des enfants et des familles. Pour cela, une enveloppe de **14 K€** est inscrite au budget 2024.

Après une évaluation finale du Contrat de Ville, couvrant la période 2015/2023, une nouvelle version est en cours de rédaction. Une phase de concertation avec les habitants des quartiers concernés a eu lieu de juillet à septembre 2023. Différentes réunions avec les financeurs et les porteurs de projets ont permis de finaliser le diagnostic du territoire.

Une nouvelle contractualisation sera signée au plus tard le 31 mars 2024 pour couvrir la période 2024/2030. Les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville restent :

- Le centre-ancien,
- Niederbronn-Zola.

Ce dispositif permet un soutien financier et apporte aux projets construits en direction des habitants de ces quartiers. En 2024, une enveloppe des services de l'Etat d'un montant de **90 K€**, complétée par des crédits municipaux à hauteur de **15 K€** serviront à financer des projets relatifs à des objectifs en cours de définition.

L'appel à projets sera lancé en décembre 2023 pour une attribution des subventions en mars 2024 sur la base du précédent Contrat de Ville.

Globalement, le soutien municipal aux associations œuvrant dans le champ social se monte à **122 K€**.

Il convient également de noter que la Ville s'est pleinement inscrite, en lien avec la CAF, dans la convention territoriale globale qui est venue remplacer le contrat enfance jeunesse en 2023. Ce nouveau dispositif permettra aux associations lunévilloises et au CCAS d'accéder directement à de nouveaux financements en contrepartie d'une diminution de 60K€ des crédits versés par la CAF à la Ville de Lunéville.



4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de l'action publique suppose de disposer d'une administration moderne au service des usagers dans une ambiance de travail sereine.

La formation et l'accompagnement des agents ainsi que le développement des services dématérialisés y contribuent.

La bonne gestion des recettes issues du patrimoine municipal participe aussi à une administration efficiente.

A – Gestion foncière

La gestion active du patrimoine de la Ville est un enjeu budgétaire important. Une politique d'optimisation permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) en fonction de l'usage et de l'intérêt financier.

Globalement, les recettes issues du patrimoine municipal représentent **911 K€** tous budgets confondus dont **399 K€** pour le principal.

B – Ressources humaines

Après avoir franchi la barre des **10 M€** en 2023, les charges de personnel et assimilées (chapitre 012) sont inscrites au BP 2024 à hauteur de **11,052 M€**.

Les revalorisations successives du point d'indice (3,5 et 1,5 %) et les mesures catégorielles décidées par l'Etat afin de soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux, pèsent sur le budget communal.

Malgré ce contexte et après avoir versé la prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat en 2023, l'ensemble des prestations sociales pour les agents est reconduit avec une enveloppe globale de **286 k€** contre 279 K€ en 2023 suite à une augmentation de la part patronale de la mutuelle et de la prévoyance prise à 100 % par la Ville.

C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration

Depuis 2022, la municipalité intensifie sa mise en avant des atouts de Lunéville au travers de campagnes de communication audacieuses et percutantes, avec le concours d'un prestataire spécialisé. L'objectif est de rendre la Ville attractive et de faire venir de nouveaux habitants. Ces actions vont se poursuivre encore en 2024, pour un montant de **16 K€**.



Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du Maire
03 83 76 23 17
cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale
03 83 76 23 43
secretariat-general@mairie-luneville.fr